Réunion publique de clôture de la consultation

Reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique de Saint-Pantaléon-de-Larche

12 septembre 2025

Syttom19

CEV

01

UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

Rappels
Les grandes lignes du projet

Syttom19

CEV

Les engagements de CEV’

CORRÈZE ÉNERGIES VALORISATION

- **Partenariat durable**
  Délégation de service public de 25 ans
- **Reconstruction d’une nouvelle usine**
  avec des performances environnementales renforcées
- **Valorisation énergétique ambitieuse**
  de 79 200 tonnes de déchets par an
- **Une énergie locale et renouvelable**
  Fourniture d’énergie renouvelable produite avec les déchets

Les déchets traités sur l'UVE

En 2023

70 209 tonnes

Déchets ménagers résiduels (DMR) (79 %)
- Corrèze
- Dordogne
- Lot

Refus de tri (20 %)
- Corrèze
- Dordogne

Déchets d'activité économique (DAE)
- Corrèze

Apports résiduels de départements limitrophes

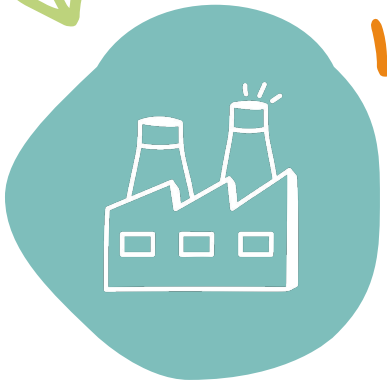

Horizon 2043

79 200 tonnes
+ 8 800 tonnes

Diminution des tonnes à traiter
- environ - 13 000 tonnes entre 2025 et 2043

Fermeture programmée des installations de stockage à partir de 2028
- dont Perbousie

Conforme avec les Plans Régionaux de prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie

La poubelle corrézienne

En 2023, la poubelle corrézienne comprenait **11kg de déchets en moins** qu'en 2022.

30% Valorisation matière

- Collectes sélectives
- Verre

70% Valorisation énergétique

- Déchets ménagers
- Refus de tri

306 kg par hab. par an

Papier
15kg (2023)
(-1kg) (2022)

Emballages
31kg (2023)
(+1kg) (2022)

Verre
37kg (2023)
(=) (2022)

Refus de tri
12kg (2023)
(=) (2022)

Ordures ménagères résiduelles
211kg (2023)
(-12kg) (2022)

Syttom19

Une architecture intégrée et opérationnelle

Tous les équipements techniques seront placés à l'intérieur, contrairement à l'UVE actuelle

Amélioration sonore

Suppression des risques d'odeurs

Moins d' émissions lumineuses

Ruban de möbius en châtaignier local

Une installation la plus compacte possible

Teintes sobres et matières nobles avec le jeu de miroirs sur les façades

Meilleures performances environnementales

Gestion de l’eau

Diminution de 55% de la consommation d’eau de ville

Zéro rejets liquides

Qualité de l’air

Une maîtrise des rejets atmosphériques grâce à une filtration performante des fumées de combustion

Contrôle en continu des émissions à la cheminée

De l’énergie pour le territoire

Des installations durables et économes en ressources.

VALORISATION THERMIQUE - en continu

- **90%** de la consommation de blédina
- **60%** de la consommation du **Réseau de Chaleur Urbain** de BRIVE soit 6 500 foyers.

VALORISATION ÉLECTRIQUE - décuplée

- Production équivalente à **43 %** de la consommation électrique des habitants de BRIVE

AUTOCONSOMMATION SOLAIRE

- Installation panneaux photovoltaïques pour les besoins propres de l’UVE

Renaturation du site

Une usine plus compacte

- Déconstruction de l'ancienne usine
- La nouvelle installation libère des espaces naturels

+ 25

variétés de plantes, arbustes et arbres endémiques de la Corrèze

Plus de 5 000 m² d'espaces verts créés

- 3 000 m² dédiés à la biodiversité
- 2 000 m² entretenus par l'ESAT de Donzenac (à 12 km de l'UVE)

02

UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche

Bilan des échanges sur la plateforme

Syttom19

CEV

Bilan des contributions

11 contributions déposées

Thèmes abordés (identifiés par le commissaire enquêteur) :

- Avis favorable au projet **(x5 contributions)**
- Pollutions liées à l'incinération **(x2 contributions)**
- Stratégie zéro déchet **(x2 contributions)**
- Indicateurs de performance **(x2 contributions)**
- Proposition Observatoire (Avifaune ? Étoiles ?) **(x1 contribution)**
- Pertinence économique de la valorisation énergétique **(x1 contribution)**
- Exploitation en phase chantier **(x1 contribution)**
- Scénario de crue de l'étude hydraulique **(x1 contribution)**
- Attente de documents vulgarisant les sigles utilisés **(x1 contribution)**
- Scénario risque incendie et composition de la palette **(x1 contribution)**
- Mode de calcul de la capacité annuelle de l'UVE **(x1 contribution)**
- Mode de calcul du volume de la fosse de déchargement **(x1 contribution)**
- Scénario risque incendie en cas de maintenance de l'UVE **(x1 contribution)**

Syttom19

03

La suite de la consultation

Syttom19

CEV

La décision préfectorale

Rendu du rapport du commissaire enquêteur

→ Après la fin de la consultation (3 mois), le commissaire enquêteur rend **un rapport et ses conclusions motivées** au préfet et au président du tribunal administratif dans un délai de **3 semaines**.

Phase de décision de l'autorité préfectorale

Dans un délai de **2 mois,**
Avis favorable du préfet ou **Refus du préfet justifié**

→ **Avis favorable** du préfet + 15 j donnés au pétitionnaire pour faire des remarques sur les prescriptions de l'AP (Fin de procédure)

ou

→ **Refus du préfet justifié** (retour en phase amont > dépôt nouveau projet)

Phasage des travaux

Travaux préparatoires avant démarrage des travaux de construction

1er semestre 2026

2ème semestre 2026 au 1er semestre 2028

Construction de la nouvelle UVE

Mise en service de la nouvelle UVE

2ème semestre 2028

1er semestre 2029

Déconstruction de l'ancienne UVE

Remise en état des terrains et aménagement extérieur

3ème trimestre 2029

L'usine actuelle fonctionnera jusqu'à la mise en service de la nouvelle UVE, garantissant une continuité à 100 %.

Plateforme dédiée à la consultation publique parallélisée

consult-uve-saintpantaleon.fr

Consultable jusqu'à 1 an après la mise en ligne du rapport du commissaire enquêteur